

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 14 novembre 2014 à 16 h 00 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
André Morin, maire de Grosses-Roches
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 16 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance, vérification des présences et renonciation à l'avis de convocation;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Acquisition d'un nouveau serveur informatique
- 4- Suivi du dossier Développement économique
- 5- Période de questions;
- 6- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 627-11-14

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du comité administratif sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à l'avis de convocation, de tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC et d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 628-11-14

AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN NOUVEAU SERVEUR INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire et urgent d'acquérir un nouveau serveur informatique en raison de l'augmentation de l'utilisation, des échanges et du stockage des données numériques (conseil sans papier, cartes, plans, logiciels d'évaluation foncière);

CONSIDÉRANT les informations fournies par PG Solutions en lien avec les paramètres techniques requis pour le bon fonctionnement des applications informatiques et les risques;

CONSIDÉRANT QUE les risques associés à l'ajout d'applications au serveur actuel (panne, perte de fiabilité, perte de données), le caractère névralgique de la disponibilité du serveur pour l'ensemble des opérations de la MRC et les coûts engendrés par une panne potentielle, la perte d'informations et de productivité;

CONSIDÉRANT la liste du matériel et la main-d'œuvre nécessaires à l'installation d'un nouveau serveur informatique selon la proposition # 2997 d'Informidata :

<i>Qté</i>	<i>Description</i>	<i>Prix (\$)</i>	<i>Total (\$)</i>
	MATÉRIEL		
1	SERVEUR HP PROLIANT ML-350E GEN8 V2.2	4 711,25	4 711,25
6	HP MÉMOIRE 1 X 16 GB PC3L-12800R	302,50	1 815,00
6	HP 1 TB 6G 7.2K SATA SFF SMART CARRIER	533,75	3 202,50
1	HP 750W POWERSUPPLY REDONDANT	590,00	590,00
1	HP POWERSUPPLY REDONDANT KIT ML-350E GEN8	353,75	353,75
	LOGICIELS		
1	WINDOWS SERVEUR STD 2012 R2	1 275,00	1 275,00
45	WINDOWS SERVEUR STD 2012 1 CLIENT LIC	48,75	2 193,75
	MAIN-D'ŒUVRE		
1	PRÉPARATION ET CONFIGURATION SERVEUR	1 000,00	1 000,00
3	INSTALLATION ET PRÉPARATION 1 X VM HYPER-V EN 2008R2	70,00	210,00
1	WINDOWS SERVEUR STD 2008 OEM (P73-05134)	989,00	989,00
		<i>Sous-total</i>	16 340,25
		TPS	817,01
		TVQ	1 629,94
		Total	18 787,20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif accepte la proposition d'Informidata concernant l'acquisition d'un nouveau serveur informatique (matériel, logiciels et main-d'œuvre) et autorise le paiement au montant total de 18 787,20 \$, incluant les taxes, payable, à parts égales, à même les surplus des services de l'administration, de l'aménagement et de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi du dossier Développement économique/Pacte fiscal

Le préfet fait un suivi aux membres du comité administratif sur l'état de situation. Monsieur André Morin, maire de Grosses-Roches transmet aux membres du comité administratif une proposition préparée par les employés du CLD de La Matanie qui a été présentée et adoptée par le conseil d'administration du CLD lors de la rencontre tenue plus tôt dans la journée. Les membres du comité échangent et conviennent que le sujet sera discuté avec l'ensemble du Conseil de la MRC en séance de travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 629-11-14

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
Pierre Thibodeau

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Pierre Thibodeau*